

[radiofrance.fr](https://www.radiofrance.fr)

Les droits d'auteurs sur les livres d'occasion en examen

6-8 minutes

Le Conseil d'État doit étudier la possibilité de mettre en place un droit d'auteur appliqué aux livres d'occasion, qui pourrait permettre de rémunérer les auteurs et les éditeurs lorsque leurs ouvrages sont revendus.

Avec

- Hervé Rony, directeur général de la SCAM

Un livre sur cinq est acheté d'occasion en France. Pourtant, ni les auteurs, ni les éditeurs ne touchent de droits sur ces reventes. Peut-on réguler le marché du livre d'occasion ? Le président de la République et la ministre de la Culture semblent aujourd'hui déterminés à trouver une solution et c'est le Conseil d'Etat qui va être sollicité pour proposer une façon légale de collecter ces droits. Nous nous penchons sur les droits de suite au droit d'auteur avec **Hervé Rony**, directeur général de la SCAM.

Le marché des livres d'occasion se porte plutôt bien, mais pour l'instant, seuls les commerçants en profitent. Au Festival du livre de Paris le weekend dernier, Emmanuel Macron et Rachida Dati ont soumis l'idée de demander au Conseil d'Etat d'examiner la pertinence de la rémunération des auteurs et des éditeurs lorsqu'un livre est revendu. Que pense Hervé Rony de cette proposition ? *"C'est un peu ce que nous - les éditeurs comme les auteurs - attendions. C'est-à-*

dire que nous nous sommes favorables au fait de pouvoir percevoir une rémunération sur le livre d'occasion en droits d'auteur, sans que cela passe par une taxe." se réjouit Hervé Rony.

"Jusqu'à il y a quelques jours, on avait le sentiment que le ministère de la culture n'était pas disposés à examiner une piste qui serait le reversement de droits d'auteurs." La piste a finalement été validée récemment par la ministre de la Culture et le Président de la République. Il s'agit à ce stade de *"demander au Conseil d'Etat si on peut appliquer au fond ce que les gens connaissent, c'est-à-dire le droit d'auteur, à un pourcentage, une rémunération, qui serait assise sur le montant de la vente des livres d'occasion."*

Si on essaie de résumer : une fois qu'un livre a été vendu, rien ne s'oppose au fait qu'il circule et qu'il soit revendu par des tiers. Pour l'instant, rien n'est prévu pour la rémunération, que ce soit des auteurs ou des éditeurs. Quelles sont les voies possibles pour que auteurs et éditeurs reçoivent une rémunération à chaque revente du livre ? Du point de vue juridique, s'opposent schématiquement deux régimes : celui de l'épuisement du droit, et celui du droit de suite. Selon le premier, *"dès qu'un bien protégé a été vendu une fois, il peut être revendu avec ou sans consentement de son auteur, sans que son auteur touche de l'argent."*

Le droit de suite quant à lui existe par exemple en matière d'arts plastiques : *"Imaginez un peintre qui vient de faire un tableau. Il l'amène dans sa galerie, la galerie le vend. Après bien entendu, si on connaît bien le marché de l'art, c'est revendu deux fois, dix fois dans des galeries, c'est revendu éventuellement aux enchères. Et là, il y a ce qu'on appelle depuis un certain nombre d'années un droit de suite, qui rapporte des sous en France et à l'étranger, - c'est un dispositif qui s'est beaucoup répandu à l'étranger - et c'est ce qu'on appelle le droit de suite. Pour le livre, on aimerait avoir la même chose. Il faut simplement vérifier que c'est possible parce que le droit de suite, c'est*

effectivement une forme de, je dirais, d'atténuation de ce que je viens d'expliquer sur l'épuisement des droits."

Si on arrive peu ou prou au même système pour les livres, on peut envisager que *"chaque fois qu'un livre d'occasion sera vendu, on pourra avoir une rémunération. On le ferait au niveau des grandes plateformes, peut-être que ça pourrait exclure les bouquinistes ou les petits libraires. Il faut rester raisonnable. C'est à dire qu'il peut y avoir beau être des exceptions à ce principe, mais en tout cas, c'est ça le principe."* D'autres options que le droit d'auteur, telles que des taxes, ne satisfont pas la SCAM. *"Ce qui nous intéresse véritablement, c'est que chaque auteur puisse recevoir la juste part qui lui revient."*

Brèves du jour

- **Une aide pour les artistes précaires durcit ses conditions d'attribution.** Le dispositif «*secours exceptionnel*» change de dimension. Destiné aux artistes-auteurs en difficulté, il va désormais être accordé à 25 artistes par an contre 100 jusque-là. Si la somme attribuée passe de 1500 à 4000 euros, les conditions pour en bénéficier vont changer : elles se baseront désormais sur un projet professionnel et un accompagnement obligatoire plutôt que sur des critères sociaux. Le Centre national des arts plastiques qui reverse cette aide, a expliqué que le fonds pensé pour être exceptionnel et ponctuel, fait face à des situations *"structurellement problématiques"*. Le Syndicat national des artistes plasticiens regrette que ce changement exclue les artistes-auteurs *"les plus en difficulté"*.
- **Comment représenter la Shoah dans les musées ?** 80 ans après la libération des camps de concentration et d'extermination, la question se renouvelle. Longtemps, l'évidence a été de montrer les images les plus violentes, comme celles d'exécutions ou de charniers. Pleinement reconfiguré, l'espace dédié à la Shoah dans le

Mémorial de Caen a pris un autre chemin. On y trouve moins de photos d'assassinats, mais par exemple un "*mur des vivants*" qui présente la vie des victimes avant l'horreur. Ce choix fait suite à une réflexion au long cours sur l'accent qui doit être mis sur la barbarie nazi, plutôt que sur le vécu des juifs et leur expérience individuelle. Dans cette même optique, l'Imperial War Museum de Londres, a choisi de présenter les photographies du génocide en petit format, parfois au dos d'un panneau mobile à retourner après avertissement, pour laisser aux visiteurs le choix de les regarder ou pas.

- **Le Printemps de Bourges bat son plein cette semaine.** Dans la ville du Cher, le célèbre festival musical vient de commencer et se poursuit jusqu'au 20 avril. Sur scène pour la soirée d'ouverture Barbara Pravi, Emma Peters et, plus rare, Michel Polnareff qui débute sa tournée en France à 80 ans. Si Yoa, Clara Luciani ou encore Vald seront présents, le festival accueille moins de têtes d'affiche. Son budget est en baisse de 400 000 euros : les organisateurs ont perdu 250 000 euros d'aides publiques et 150 000 euros de sponsoring. Cependant, L'ADN du festival ne change pas, avec cette année six créations parmi lesquelles des concerts sans électricité dans le palais Jacques-Coeur, ou encore un duo piano - intelligence artificielle. Cette édition marque aussi les quarante ans des Inouïs, anciennement "Découvertes", un tremplin pour des artistes émergents. Voici le programme détaillé de l'événement : [Printemps de Bourges](#).